

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Thermidor.

(Ere vulgaire.)

Dimanche 14 Août 1796.

Le prix de l'abonnement est pour Paris, les départemens et l'étranger, de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an. Toute lettre non-affranchie ne sera pas recue.

Copie de la note adressée au gouvernement génois par le ministre de France, Faypoult. — Révolte arrivée dans les prisons de l'Abbaye. — Lettre du général Kleber, annonçant plusieurs avantages remportés sur les Autrichiens. — Prise de la ville de Bamberg par les Français. — Acte d'accusation. — Message du directoire annonçant une victoire complète remportée par l'armée d'Italie.

ITALIE.

De Gènes, le 28 juillet.

Voici une nouvelle note adressée au gouvernement par le ministre de France.

« Les impressions données au peuple de Gènes contre les français par les hommes qui, la semaine dernière, se sont efforcés de l'égarer & de le porter aux derniers excès, ont été si fortes, que le décret rendu par le sérénissime gouvernement ne paroît nullement avoir suffi pour les détruire : chaque jour des circonstances particulières attestent que le peuple n'est pas encore désabusé sur l'introduction des fusils : on persiste à lui faire entendre que les français en ont fait passer dans la ville ; on se plaît de nouveau à les représenter comme méditant des projets hostiles contre Gènes.

« Ces insinuations perfides sont encore l'ouvrage des malveillans qui ont prêché si scandaleusement la proscription des français, & dont l'impunité redouble la hardiesse. Ils sont ici connus de tout le monde ; ils trament sans cesse pour amener une rupture entre les deux nations. Il n'est qu'un seul moyen d'éviter les maux qu'ils veulent faire naître ; le soussigné requiert le gouvernement de l'employer : c'est l'arrestation de quelques individus que l'on a vus audacieusement provoquer le meurtre des français le 27 & 28 messidor, & qui continuent de propager leur imposture & leurs principes.

« La mesure est indispensable ; ce n'est que par la crainte que le gouvernement réprimera les complices d'une faction audacieuse vouée aux intérêts des puissances coalisées contre la France, & qui se fait un jeu criminel de tromper le peuple de Gènes, & de l'exposer, par des passions personnelles, aux malheurs affreux de la guerre & de l'anarchie. Ces hommes sont désignés par leurs

actions & par les propos qu'ils ont tenus dans des lieux publics. Le gouvernement ne peut ignorer quels excès ont été commis par les . . .

« Les uns ont l'audace de démentir le contenu du décret des sérénissimes collèges, & d'assurer que la déclaration qu'il renferme n'a été faite que par foiblesse sur les demandes & les menaces du ministre de France ; les autres ont fait servir les moyens que la religion met en leur pouvoir, pour souffler autour d'eux l'esprit de discorde & préparer une crise qui, heureusement, a été prévenue jusqu'ici. Le soussigné demande que les uns & les autres soient arrêtés & punis. Le ministre de la république française ne peut résider dans la même ville, où tant d'individus, qui sont ses mortels ennemis, jouissent de la protection des loix. Le système du gouvernement doit être prononcé ; il faut qu'il punisse ceux qui continuent d'outrager sans cesse la loyauté française ; il faut qu'il se hâte enfin de prononcer en principe général, qu'aucun émigré ne peut habiter le territoire de Gènes ; il faut qu'il concerté les mesures de détail convenables pour les en expulser ; il faut qu'il annule toutes les mesures de rigueur qui ont été arrêtées contre les Gènois, à qui on n'a eu d'autre délit à reprocher que leurs bonnes intentions & leurs vœux pour la république française. Sans ces dispositions, le gouvernement de Gènes s'efforceroit en vain d'exprimer le désir de vivre en bonne harmonie avec la république française.

« Le soussigné prie le sérénissime gouvernement de prendre cette note dans la plus sérieuse considération, & lui demande, au nom du directoire exécutif, une prompte satisfaction sur tous les points ».

Signé, FAYPOULT.

Le gouvernement a répondu à cette note ; sa réponse

n'est pas encore connue ; mais il est très-probable qu'il consentira à l'expulsion des émigrés , en exceptant ceux qui sont fixés à Gènes depuis un certain tems , & qu'il chargera les tribunaux de prendre des informations touchant les personnes nommées par le ministre de France.

F R A N C E .

De Paris , le 26 thermidor.

Il est certain qu'il y a eu le 23 de ce mois un mouvement de révolte dans la prison de l'Abbaye , qu'on est parvenu à réprimer promptement ; mais le geolier en a été la victime. Il a été très-maltraité par les prisonniers , & a reçu même une blessure dont il est très-malade.

Le journal officiel rapporte aujourd'hui de nouveaux avantages de l'armée de Sambre & Meuse. C'est le général Kleber qui écrit du quartier-général de Zeill. La retraite des Autrichiens leur coûte toujours beaucoup d'hommes : différentes affaires de poste ont eu lieu. Dans l'une d'elles, 500 Français ont culbuté & battu 800 cavaliers Autrichiens. Les ennemis, forcés à repasser le Mein, sont repoussés de tous côtés. On a pris 14 bateaux chargés de grains. Enfin, le général apprend que la ville de Bamberg vient d'ouvrir ses portes : il espère y trouver de grands débris des magasins autrichiens, sur-tout en subsistances.

Plusieurs feuilles avoient annoncé la disparition de l'escadre anglaise de sur les côtes de la ci devant Bretagne. La note officielle suivante dément cette bonne nouvelle.

Ministère de la marine.

Un convoi de dix bâtimens qui retournoit de Brest à l'Orient & à Nantes, après avoir débarqué leurs cargaisons & sous l'escorte de plusieurs corvettes, a été attaqué le 13 thermidor par une division anglaise, composée d'un vaisseau rasé, de quatre frégates, d'une corvette & d'un lougre. L'escorte après avoir essuyé & rendu pendant une heure le feu des ennemis, a gagné la baie de Donarnenez, & le convoi celle d'Audierne, où, poursuivi par les anglais, six bâtimens qui en faisoient partie, ont été incendiés par leurs équipages pour les empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi, les autres ont été échoués, & ont travaillé à les relever.

Au moment où le dernier sujet de nos malheureuses discordes paroît prêt à s'assoupir ; au moment où les tribunaux reconnoissent l'innocence de plusieurs citoyens compromis dans l'affaire du 13 vendémiaire, quelques hommes s'attachent à rallumer toutes les haines. Ils ne parlent que de fureur & de vengeance. Il tarde donc à ces hommes que nous rentrions dans les convulsions de l'anarchie. Notre fidélité à nos principes, ils l'appellent faiblesse ; notre modération, ils l'appellent perfidie. Lorsque nous défendons les condamnés d'après les seuls principes qu'ils puissent avouer, ils nous accusent de les servir avec froideur. L'un de ces hommes a la lâcheté de parler au nom d'un contumace de vendémiaire pour faire entendre les accents de la haine & d'une vengeance implacable ; ils démentent tous cet

imposteur. Non, ces sentimens féroces ne sont point dans leurs ames : tous n'aspirent qu'à jouir en paix de la constitution ; pour avoir été les derniers à jouir de ses bienfaits, elle ne leur en est pas moins chère. Aucun d'eux ne voudra rappeler les orages qui entourerent son berceau ; ils partagent tous les sentimens que Quatremère a exprimés avec tant d'énergie devant ses juges. Écoutez-le parler.

« Je vous Pavouerai, lorsqu'à l'instant même, amené à ce tribunal, j'ai parcouru ces sombres avenues, ces galeries fanebres qui y conduisent, j'ai cru voir m'apparoître cette longue suite d'illustres martyrs de la liberté, qui furent ou mes maîtres, ou mes amis, ou les compagnons de mes travaux. Entouré de ce cortège vénérable, au milieu duquel j'ai cru reconnoître encore quelques uns de ceux que nos impuissantes voix ne purent arracher à la mort, il m'a semblé que leurs mânes inapaisés & leurs ombres encore plaintives me pressoient & m'environnoient avec les accents de la douleur. Il m'a semblé les entendre me dire :

« Quoi donc ne disparaîront-ils jamais de notre patrie désolée ces tems calamiteux qui confondent l'innocent & le coupable, qui font partager à l'homme de bien les redoutables demeures du crime & de la vengeance des loix ! N'attendrons-nous pas enfin qu'il est arrivé cet instant, qu'ont hâté nos vœux & nos travaux, où la France entière vengera nos malheurs par la prospérité publique, & expiera les crimes de quelques hommes par le bonheur de tous. Ah ! que le sang que nous avons versé serve donc à cimenter la liberté ; que les funestes erreurs dont nous fûmes les victimes amènent enfin le regne de la vérité ! Périrais, s'il se peut, jusqu'à la mémoire des forfaits qui ont déshonoré la plus belle des causes ! Que la sainte horreur du crime, que le souvenir de nos malheurs en éloigne à jamais le retour ! Que la justice, l'amour de l'ordre, l'humanité, réunissent enfin tous les Français sous l'impénétrable bouclier de la loi ! Que cette heureuse nouvelle retentisse dans les asyles du passé que nous habitons, & nous bénirons la destinée qui aura rendu notre mort utile à nos concitoyens, & nous serons vengés ».

« La voilà, la vengeance des hommes de bien ».

Réponse d'un Italien à M. LACRETELLE le jeune, sur cette question : Faut-il faire une révolution en Italie ?

De Gènes, le 25 juillet.

Le but de la campagne d'Italie, constamment annoncé par le directoire, a été d'obtenir une paix honorable, c'est-à-dire, de forcer l'empereur à céder les pays conquis & déjà réunis à la France. Les grands succès des Français dans le Piémont & en Lombardie pouvoient leur faire espérer qu'ils étoient parvenus au but désiré ; mais un mauvais génie a rendu ces succès inutiles & éloigné la paix : ce mauvais génie est le cabinet de Vienne, dirigé par celui de Saint-James.

Les Français, bien loin de porter violemment les principes révolutionnaires dans les pays qu'ils ont conquis, sont restés long tems dans une indécision qui a inquiété & même indigné les Italiens amis de la liberté : ils toléroient à peine quelques démarches révolutionnaires des Milanais pour épouvanter l'Autriche, & ils se flattoient que l'empereur se hâteroit de faire des propositions de paix pour recouvrer la Lombardie ; ils n'ont perdu cette espérance que lorsque la cour de Vienne a rompu l'ar-

mistic
avec l

Les
ennem
révolu
par le
des cl
provin
quête

leur t
conqu
leurs
finiroi
non d
les ag
nobili

sponta
Au c
Italie
il est

intère
parti
niers
Alo
leur t
des r

Les
liberté
contri
son f
minati
conqu
disoic
esclav
dérise
vous

langag
& les
regret
livrés

Vo
çais d
couven
le for
mesur
garant

daign
sincèr
avoien
nuire

Les
tres.
cratiqu
liberté
c'est q
lisés.

potissa
voisin
démocr
adopté
aristoc

Ce
vous,
françai

mistice sur le Rhin, & a résolu de continuer la guerre avec tous les caracteres de fureur qu'elle eut d'abord.

Les Français, forcés, par l'aveugle opiniâtreté de leurs ennemis, à pousser leurs conquêtes, doivent-ils faire une révolution en Italie ? Cette question est décidée, non par le choix volontaire des Français, mais par la force des choses : si les Français se bornoient à occuper les provinces qu'ils ont envahies comme un pays de conquête, il n'est pas douteux qu'alors l'Italie deviendrait leur tombeau. Les Italiens, obligés d'entretenir une armée conquérante, sans espoir de retirer aucun avantage de leurs sacrifices, se réuniroient contre le vainqueur & finiroient par l'accabler par le nombre. Il y auroit alors, non des mouvemens partiels, tels que ceux produits par les agens des anciens gouvernemens & par l'aristocratie nobiliaire & cléricalle, mais une insurrection générale & spontanée dont l'effet entraîneroit la perte du conquérant. Au contraire, si les Français font une révolution en Italie, s'ils y établissent un gouvernement républicain, il est évident qu'ils s'y forment un parti puissant aussi intéressé qu'eux à repousser les anciens despotes ; un parti qui leur sera inviolablement attaché & fera les derniers efforts pour les maintenir en Italie jusqu'à la paix. Alors bien loin d'avoir à craindre que ce pays devienne leur tombeau, ils y trouveront des amis, des alliés & des ressources inépuisables.

Les Français, en appelant les peuples d'Italie à la liberté, ne perdent pas pour cela le droit de lever des contributions ; ils tiennent ce droit de la victoire, & ils sont forcés d'en user par les effets de cette guerre d'extermination que les coalisés leur ont faite & dont les peuples conquis ont été les lâches instrumens. Si les Français leur disoient : payez nous d'énormes contributions, et restez esclaves, c'est alors que leur langage seroit odieux & dérisoire ; mais ils leur disent : fournissez-nous ce que vous donniez à vos despotes, et vous serez libres. Ce langage, bien loin d'être dérisoire, persuade les Milanais & les autres peuples conquis. Presque tous payent sans regret de fortes contributions dans l'espérance d'être délivrés à jamais de leur ancien joug.

Vous reprochez, monsieur, plusieurs fautes aux Français dans leur conduite en Italie : ils ont, dites-vous, converti le roi de Sardaigne d'humiliations inutiles. Mais le forcer à livrer ou à démanteler ses places, étoit une mesure nécessaire à la sûreté des Français. Quelle autre garantie peuvent-ils avoir de la fidélité du roi de Sardaigne, qui reste derrière eux ? Il n'est point de pacte sincère entre le despotisme et la liberté. Si les Français avoient laissé au despote de Turin les moyens de leur nuire, au premier revers ils en auroient été les victimes.

Les succès des Français inquiètent les puissances neutres. Mais comment l'empêcher ? Ces puissances aristocratiques sont essentiellement ennemies des principes de liberté ; si elles ne se sont pas déclarées contre la France, c'est qu'elles avoient autant à craindre de la part des coalisés. Au reste, les inquiétudes extraordinaires que ces puissances manifestent aujourd'hui, ne sont pas l'effet du voisinage & de la conduite des Français ; elles sont évidemment le résultat du système d'alarme qu'elles ont adopté pour tromper le peuple & assurer leur despotisme aristocratique.

Ce ne sont point seulement ces puissances, ajoutez-vous, c'est toute l'Europe qui s'alarme des succès des Français. Sans doute, la conquête de l'Italie, comme les

progrès des français au-delà du Rhin sont faits pour alarmer ce que vous appelez l'Europe, c'est-à-dire, quatre à cinq cabinets despotiques. Mais les français, forcés de continuer la guerre, devoient-ils se laisser battre pour ne pas les alarmer ? Certes, ce n'est pas la votre vœu, pas plus que celui de la véritable Europe, c'est-à-dire, des peuples neutres & des peuples qui, dans cette guerre sont les instrumens & les victimes du despotisme.

J'ai toujours pensé comme vous, monsieur, que la paix doit être le premier objet de la France ; mais je crois que pour y parvenir elle doit profiter de tous les avantages que lui donne une guerre heureuse. On a dit avec raison que la paix est facile, quand elle est nécessaire aux deux parties. Mais cela n'est vrai que pour les guerres ordinaires : il est évident aujourd'hui que quoique la paix soit nécessaire aux peuples, sujets des despotes coalisés, comme aux français, la guerre ne finira que lorsque les despotes seront dans l'impossibilité de la faire. Ils ont résolu d'y sacrifier le dernier homme & le dernier écu. Il faut donc que les français, pour arriver plutôt à la paix, jouissent, je dirois presque sans modération, des avantages de la victoire.

Comme ami des Français, comme Italien, comme homme, je fais des vœux pour l'établissement de la république lombarde, que je regarde déjà comme assuré. Cette république, comprenant les duchés de Milan & de Mantoue, les états de Modène & de Massa, & les légations de Ferrare & de Bologne, formera l'état le plus puissant d'Italie & sera en état de repousser toute invasion germanique. Elle sera utile à la France, non-seulement comme alliée, mais par l'influence qu'elle aura sur l'opinion des peuples, en leur offrant un nouvel exemple d'un gouvernement libre & représentatif. La république lombarde ne sera nullement dans la dépendance des Français, comme la Grèce le fut jadis des Romains, malgré la proclamation dérisoire de Flaminius ; elle jouira de tous ses droits ; elle marchera l'égale de la république française ; & le jour où elle sera établie, on pourra dire : Un grand destin commence.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de BOISSY-D'ANGLAS.

Séance du 26 thermidor.

Ce conseil, formé hier en comité général, comme nous l'avons rapporté, n'a point rendu sa séance publique. Il a dit-on, renouvelé la commission des finances ; il a aussi approuvé le traité de paix conclu avec le duc de Wurtemberg, & rédigé l'acte d'accusation du représentant Drouet. Un secrétaire a donné lecture de cette pièce à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui.

Cet acte porte que Drouet est accusé d'avoir pris part à la conspiration dénoncée par le directoire exécutif dans ses messages des 21 & 26 floréal.

Barillon lit un projet de résolution tendant à autoriser l'administration municipale de Clermont, département du Puy-de-Dôme, à acquérir l'église de Saint-Pierre de cette commune pour en faire un marché & l'évêché, pour en faire une salle de spectacle. Le projet sera soumis aux trois lectures.

Le directoire fait passer au conseil & le conseil renvoie

à l'examen d'une commission l'état des pensions à accorder aux veuves & enfans des marins morts pour la patrie.

Le président annonce un message du directoire exécutif: il se fait un grand silence. Un secrétaire donne lecture de ce message.

Les détails que nous vous avons transmis par notre message du 24, sur la victoire remportée par la brave armée d'Italie, n'étoient, dit le directoire, que le prélude de succès plus éclatans. *Voilà encore une campagne finie en cinq jours*, mande le général. Dans ces cinq jours, l'ennemi a perdu 70 pieces de campagne & 140 canons; on lui a tué 6000 hommes & 12 à 15 mille ont été faits prisonniers. Les restes de l'armée sont éparpillés; on ramasse des prisonniers de tous les côtés.

L'impression, s'écrie-t-en de toutes parts.

Pastoret. — Quelqu'active que soit notre reconnaissance, les succès de nos armées sont plus actifs encore; nous ne pouvons plus employer que des formules usées; mais il est beau de les avoir usées par des victoires. Je demande que le conseil déclare que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Monnet fait adopter le projet de résolution sur l'emprunt forcé. En voici les dispositions:

« Les administrations départementales prononceront, sous leur responsabilité, dans deux décades, sur toutes les demandes en décharges & réductions qui leur ont été adressées.

» Il ne sera plus reçu aucune réclamation après la publication de la présente loi.

» Les sommes qui restent dues sur l'emprunt forcé seront payées en mandats ou promesses de mandats au cours, en numéraire métallique, en matière d'or & d'argent, ou en grains, sans aucune amende.

» Les prêteurs qui s'acquitteront entièrement en mandats ou promesses de mandats au cours, dans la décade de la publication de la présente loi, jouiront d'une prime de 30 pour cent, dont il leur sera fait remise sur leur taxe au moment du paiement.

» Ceux qui se libéreront dans la seconde décade jouiront d'une prime de 20 pour cent.

» Ceux qui paieront dans la troisième décade auront une prime de 10 pour cent.

» Après ce délai, il ne sera plus accordé aucune remise ni prime, & les prêteurs en retard seront poursuivis & contraints au paiement, suivant les lois précédentes.

» La quittance d'emprunt forcé sera reçue en paiement des contributions par coupons annuels d'un dixième, déduction faite de ladite prime qui sera mentionnée dans cette quittance.

» Les assignats de cent francs & au-dessous seront reçus au 30^e des mandats en paiement de l'emprunt forcé.

» Les paiemens qui auront été faits sur l'emprunt forcé en mandats ou promesses de mandats depuis le 20 messidor dernier jusqu'à la publication de la présente loi, seront tenus à compte pour la somme d'assignats que les mandats ou promesses de mandats représentent, à raison de trente pour un, en déduction de la taxe & de

l'amende graduelle encourue suivant les lois précédentes.

» Les prêteurs qui auront fait ces paiemens seront tenus de les compléter dans les délais fixés par l'article IV ci-dessus.

» Il sera fait, sur le produit de l'emprunt forcé, une nouvelle remise d'un pour cent à chaque percepteur qui, au 15 vendémiaire prochain, aura effectué le recouvrement des cinq sixièmes des rôles de sa commune.

» Il sera fait une remise de demi pour cent à chaque receveur de département, qui, au premier brumaire prochain, aura effectué le recouvrement des cinq sixièmes des rôles de son département.»

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUSSAULX.

Séance du 26 thermidor.

Hier, à trois heures & demie, le conseil a rendu sa séance publique. Après avoir renvoyé à une commission l'examen de la résolution qui ratifie le traité de paix conclu avec le duc de Wurtemberg.

Le conseil a approuvé deux résolutions: la première est relative aux délais pour l'insinuation des donations; la seconde à la révision des jugemens rendus par le ci-devant sénat de Chambéry.

Aujourd'hui, sur le rapport de Thibaut, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui annule la nomination faite par la commune de Brunehaut-le-Haut, département du Haut-Rhin, d'un agent municipal & de son adjoint.

Sur la proposition d'Anguis, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui passe à l'ordre du jour sur la demande faite par le directoire exécutif de distraire des biens nationaux à adjuger dans la forme prescrite par la loi du 28 ventôse, la maison des Missions Étrangères, sise rue du Bacq, pour en faire le dépôt des cartes géographiques de la guerre.

Lebreton propose, au nom d'une commission, d'approuver la résolution du 28 thermidor, portant un nouveau tarif pour les messageries. Cette résolution n'est point parfaite, mais elle est préférable au tarif actuel. La commission l'a considérée comme un moyen de passage de l'état actuel des choses à un meilleur; & elle espère que les défauts que présente ce nouveau tarif seront successivement corrigés par le conseil des cinq cents.

Le conseil approuve la résolution.

Le conseil approuve une résolution qui porte que l'armée d'Italie n'a cessé de bien mériter de la patrie par ses victoires des 15 & 16 thermidor.

Instructions pour les personnes qui gardent les malades; in-12. Prix, 1 liv. pour Paris & 1 liv. 5 sous pour les départemens.

*Description des terres Magellaniques et des pays adjacens; traduit de l'anglais, par M. B***; deux petites parties in-16. Prix, 1 liv. 4 sols, & 1 liv. 16 sols pour les départemens.*

Chez Boscher, libraire, cloître Benoît, n^o. 348.

Nota. Il faut affranchir les lettres & l'argent.